



République Française  
Département SEINE ET MARNE  
**Communauté de Communes BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX**

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 05/04/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
52	29	44

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 35 Contre : 9 Abstention : 3

L'an 2024, le 5 Avril à 18:38, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur POTEAU Christian, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers le 22/03/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes le 22/03/2024.

**Présents** : M. POTEAU Christian, Président, Mmes : BOISGONTIER Béatrice, DESNOYERS Monique, DEVOT Sylvie, GIRAULT Muriel, LUCZAK Daisy, NINERAILLES Brigitte, TAMATA-VARIN Marième, TORCOL Patricia, VAROQUI Geneviève, VIBERT Nicole, MM : BARBERI Serge, BELFIORE Elio, BETTENCOURT François, CHAMPIN Gérard, CHANUSSOT Jean-Marc, GERMAIN Jean-Luc, JAROSSAY Gilbert, JEANNIN Hervé, LAGÜES-BAGET Yves, MEDEIROS Manuel, MOTTE Patrice, NESTEL Gilles, PRIOUX Pierre-François, RACINE Pierre, REMOND Bruno, ROUSSELET Gérard, SAOUT Louis Marie, VIGIER Mathias, WOCHENMAYER Jonathan  
Suppléant(s) : Mme DEVOT Sylvie (de M. GROSLEVIN Gilles)

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BALLABENE Sandra à M. MEDEIROS Manuel, BARRES Fabienne à M. CHAMPIN Gérard, DUMENIL Stéphanie à M. VIGIER Mathias, DUTRIAUX Nathalie à Mme LUCZAK Daisy, MOTHRE Béatrice à Mme TAMATA-VARIN Marième, SALAZAR Joëlle à M. LAGÜES-BAGET Yves, VIEIRA Patricia à Mme BOISGONTIER Béatrice, MM : ANTHOINE Emmanuel à M. PRIOUX Pierre-François, CALVET Jean à M. MOTTE Patrice, CAMEK Julien à Mme GIRAULT Muriel, CASEAUX Hubert à M. NESTEL Gilles, POIRIER Daniel à M. SAOUT Louis Marie, ROMAIN Emilien à Mme VAROQUI Geneviève, ROSSIGNEUX Gilles à Mme NINERAILLES Brigitte, SAINT-JALMES Patrice à Mme DESNOYERS Monique, THIERIOT Jean-Louis à M. POTEAU Christian, VENANZUOLA François à M. CHANUSSOT Jean-Marc  
Excusé(s) : M. GROSLEVIN Gilles

Absent(s) : Mmes : HELIAS Aline, KUBIAK Françoise, PASQUET Hélène, PONSARDIN Catherine, M. GUECHATI Amin

**A été nommé(e) secrétaire** : M. VIGIER Mathias

**2024\_42 – Taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2024**

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du Président, et du rapporteur,

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux,

**Vu** les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code Général des Impôts, et notamment ses articles 1639 A bis II-1 et 1520,

**Considérant** que la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux est titulaire de la compétence ordures ménagères depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017,

**Vu** la délibération 2018-150 du 27 septembre 2018 instaurant le zonage de perception de la taxe d'enlèvement des Ordures ménagères.

**Considérant** les éléments ci-dessous :

<b>TAUX 2024</b>		
<b>PERIMETRE 1 - SIETOM</b>		
		<b>Taux 2024</b>
Andrezel - 77004	TAUX VOTE PAR LE SIETOM	10,40
Argentières - 77007		
Beauvoir - 77029		
Champdeuil - 77081		
Courquetaine - 77136		
Crisenoy - 77145		
Evry-Gregy sur Yerres - 77175		
Grisy-Suisnes - 77217		
Ozouer le Voulgis - 77352		
Soignolles en brie - 77455		
Yebles - 77534		
<b>SOUS TOTAL</b>		
<b>PERIMETRE 2 - SIETOM</b>		
		<b>Taux 2024</b>
Chaumes en brie - 77107	TAUX VOTE PAR LE SIETOM	10,10
Coubert - 77127		
Solers - 77457		
<b>SOUS TOTAL</b>		
<b>PERIMETRES DU SMITOM</b>		
		<b>Taux 2024</b>
Blandy les tours - 77034	Zone 1	14,97
Chatillon la borde - 77103	Zone 2	22,05
Echouboulains - 77164	Zone 3	15,74
Fericy - 77179	Zone 4	15,71
Fouju	Zone 5	19,46
Le Chatelet en Brie - 77100	Zone 6	15,13
Les Ecrennes - 77165	Zone 7	16,81
Machault - 77266	Zone 8	18,13
Moisenay - 77295	Zone 9	18,46
Pamfou - 77354	Zone 10	17,89
Sivry-Courtry - 77453	Zone 11	16,39
Valence en brie - 77480	Zone 12	21,64
<b>TAUX MOYEN</b>		<b>16,69</b>
<b>PERIMETRES DU SMETOM</b>		
		<b>Taux 2024</b>
Bombon - 77044	Zone 13	12,47
Champeaux - 77082	Zone 14	13,68
Guignes - 77222	Zone 15	19,06
Saint-Mery - 77426	Zone 16	12,59
<b>TAUX MOYEN</b>		<b>16,81</b>
<b>PERIMETRES DU SMICTOM</b>		
		<b>Taux 2024</b>
Fontaine le port - 77188	Zone 17	7,79
<b>TOTAL</b>		<b>13,19</b>

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à la majorité (35 voix pour, 3 abstentions : Pierre-François PRIOUX, Patrice MOTTE, Marième TAMATA VARIN ; 9 oppositions : Gilles NESTEL, Hubert CASEAUX par pouvoir donné à Gilles NESTEL, Patricia TORCOL, Elio BELFIORE, Béatrice BOISGONTIER, Patricia VIEIRA par son pouvoir donné à Béatrice BOISGONTIER, Gérard ROUSSELET, Mathias VIGIER, Jonathan WOCHENMAYER) :

- **PREND ACTE** de l'existence de plusieurs périmètres et zones sur son territoire conformément à la délibération 2018-150 du 27 septembre 2018
- **PREND ACTE** des services rendus par périmètres et Zones sur son territoire,
- **DECIDE** de fixer les taux 2024 de la TEOM pour les périmètres du SMITOM, SMETOM et SMICTOM comme présenté dans le tableau ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En Communauté de Communes, le 08/04/2024  
Le Président,  
Christian POTEAU

Le Secrétaire de séance,  
M. VIGIER Mathias



3

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de 2 mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet conformément à l'article L.231-4 du code des relations entre le public et l'administration. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois. La saisine du Tribunal Administratif peut s'effectuer par voie dématérialisée par l'application Télérecours citoyens, accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 12/04/2024



ID : 077-200070779-20240405-2024\_42-DE

